

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
22 juin 2021	6	0	4	5	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 juin 2021

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 8 : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU l'examen en date du 17 juin 2021 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport annuel 2020 du délégataire du service public d'eau potable,

VU le rapport annuel de synthèse sur le prix et la qualité du service pour l'exercice 2020 joint,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu du rapport annuel de synthèse sur le prix et la qualité du service pour l'exercice 2020

Le Président du SERM



Julien VICK